

Nord. La première réunion des ministres de l'Environnement des trois pays de l'ALENA, le 17 septembre 1992, a marqué le début d'une nouvelle ère de coopération trilatérale dans le domaine de l'environnement. Au cours de cette réunion inaugurale, les trois ministres ont signé un Protocole d'entente trilatéral sur l'éducation en environnement et ont convenu qu'il serait nécessaire de créer un mécanisme plus officiel de coopération environnementale. Le gouvernement du Canada tiendra des consultations avec les organisations écologiques afin que ces dernières puissent participer de façon efficace et permanente au processus de planification.

Les ministres se rencontreront une deuxième fois, au début de 1993, et cette réunion leur permettra d'examiner une série de propositions, en particulier la création d'une Commission nord-américaine sur la coopération environnementale, en vue d'atteindre cet objectif. On prévoit que l'un des rôles de cette commission sera d'appuyer les activités de la Commission sur le libre échange de l'ALENA.

D. FORUMS INTERNATIONAUX

Les préoccupations environnementales du Canada continueront d'être abordées lors de forums internationaux. Le Canada participe activement à trois forums distincts où l'on discute des relations entre le commerce et l'environnement. Il s'agit de l'ONU, de l'OCDE et du GATT.⁵⁰

La Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement (CNUED) qui vient de se terminer est un exemple des initiatives parrainées par l'ONU. À cette occasion, de nouvelles conventions internationales sur le changement climatique et la biodiversité ont été signées. Les préparatifs canadiens pour la CNUED ont donné lieu à de vastes consultations entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

L'expérience tirée des consultations environnementales sur l'ALENA permettront d'améliorer les commentaires en matière d'environnement lors d'autres discussions internationales. Le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur émettent des avis sur les positions qui seront adoptées et défendues par les délégués canadiens dans divers pourparlers comme les Négociations commerciales multilatérales (NCM), les négociations relatives à l'ALENA et les discussions sur les liens entre le commerce et l'environnement engagées par le truchement de l'OCDE et du GATT. On prévoit que les études de l'OCDE donneront lieu à un consensus sur les «directives» pour intégrer les principes en environnement et en commerce aux accords portant sur le commerce et l'environnement. S'il est encore trop tôt pour prévoir le résultat des activités dans le contexte du GATT, il se pourrait qu'elles débouchent sur des éclaircissements ou des modifications de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les dispositions novatrices de l'ALENA en matière d'environnement offriront de nouveaux repères pour les initiatives de l'OCDE et du GATT.

50. Les activités de ces organisations sont présentées avec de plus amples détails à l'annexe 8.